

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

À toutes les personnes intéressées par le *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (RCA22 210003P1)*.

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'à la suite de l'adoption par le conseil d'arrondissement du [Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage \(RCA22 210003P1\)](#) lors de sa séance ordinaire du 8 mars 2022, l'arrondissement de Verdun tiendra une consultation écrite sur ce projet de règlement d'une durée de 15 jours, soit **du 29 mars au 12 avril 2022**.

Cette consultation écrite remplace, conformément à l'Arrêté ministériel n° 2021-054 du 16 juillet 2021 du ministre de la Santé et des services sociaux, l'assemblée publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant **du 29 mars au 12 avril 2022** transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant ce premier projet de résolution.

Tout commentaire adressé à l'arrondissement ou toute question qui lui est posée doit être transmis(e) :

- 1° par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;
- 2° par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Premier projet de règlement
RCA22 210003P1
Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

- 3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant de la mairie d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues.

Toute personne intéressée est invitée à consulter la [documentation](#) relative à ce premier projet de résolution.

Le [Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage \(RCA22 210003P1\)](#) contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consultée du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Donné à Verdun, le 22 mars 2022.

Mario Gerbeau (original signé numériquement)

Mario GERBEAU
Secrétaire d'arrondissement